
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Mamoudzou, le 2 mai

Contact presse

- ARS : 06.39.25.23.30 - ars-mayotte-com@ars.sante.fr

- Préfecture : 06 39 69 00 31 - communication@mayotte.pref.gouv.fr



COVID-19 : Le département de Mayotte est classé parmi les départements situés en zone « rouge ».

Chiffres en évolution

Nombre de cas confirmés de Covid-19 à Mayotte	596
Patients officiellement guéris (mise à jour le 2 mai)	328
Hospitalisation de patients Covid-19 au CHM	29
dont dans le service de réanimation	4
Décès (depuis le début de la crise covid)	6*

* 2 décès supplémentaires, survenus les 16 et 18 avril, ont été annoncés hier par Jérôme Salomon, directeur général de la santé. Les tests réalisés sur les deux patients concernés, âgés de 72 et 82 ans s'étaient révélés négatifs, en dépit de signes évocateurs de la maladie. L'ARS procède, en lien avec le CHM, à un réexamen minutieux des dossiers des patients, afin de reclasser, ou non, ces deux patients parmi les cas covid+.

Le Ministère des Solidarités et de la Santé a classé hier le département de Mayotte en zone « rouge », considérant 2 critères : l'intensité de la circulation du virus et la tension dans le secteur hospitalier. La démarche de déconfinement, qui sera engagée en métropole à partir du 11 mai, sera pour cette raison retardée à Mayotte.

30 cas nouveaux ont été signalés le 30 avril et 27 supplémentaires le 1^{er} mai. Deux nouveaux décès ont été déplorés, dont l'un chez un patient de 48 ans seulement. L'épidémie poursuit sa progression.

L'ARS, en coopération étroite avec Santé publique France et le CHM, s'est fixé deux priorités : protéger les plus fragiles et pouvoir soigner davantage de malades.

L'ARS augmente le nombre de tests et les moyens du suivi des cas contacts

Plus de **3100 tests** ont été réalisés à Mayotte depuis le début de la crise sanitaire. Et le nombre des tests réalisés chaque jour augmente, grâce à la mobilisation des laboratoires de Mayotte. Plus encore que le nombre de tests, le pourcentage de tests positifs et parmi ceux-ci, le nombre des personnes qui vont devoir être prises en charge en milieu hospitalier, sont plus particulièrement suivis par l'ARS.

D'une capacité quotidienne de 100 tests il y a un mois, nous sommes passés à une capacité de 300 tests par jour aujourd'hui. Elle sera encore renforcée pour atteindre 400 tests quotidiens, ce qui permettra de tester toutes les personnes qui présentent des symptômes, les personnes fragiles et les cas contacts des personnes touchées.

L'équipe chargée de la recherche des cas contacts autour des cas confirmés, pour identifier et protéger les plus fragiles, a été et sera encore renforcée.

L'ARS adapte l'offre de soins pour que chaque patient bénéficie des soins adaptés à son état

Les capacités de réanimation sont loin d'être saturées. Mais de 1^{ères} tensions sont perceptibles en médecine. Un travail est en cours pour :

- **Libérer des places en hospitalisation** : développement de l'offre ambulatoire et du suivi à domicile pour les cas non graves, transfert de patients qui ne présentent pas de signes d'inquiétude vers un centre de soins de suite, évacuation sanitaire de patients non Covid-19 vers le CHU de La Réunion.
- **Augmenter les capacités hospitalières** : passage d'une capacité de 16 lits à une cinquantaine de lits en réanimation, grâce à la mobilisation du service de santé des armées, complémentaire de nos propres moyens de réanimation ; et doublement du nombre de lits de médecine.